



Bigard Ailly sur somme

Pour **S**on **E**mploi

Un PSE (plan de sauvegarde dit de l'emploi) devra être mis en place chez Bigard - Ailly Sur Somme.

En effet, la CGT, ses élus ne voulaient pas que le groupe Bigard puisse liquider nos emplois et parte en catimini !

La Direccte et la Préfecture ont écouté nos arguments, Bigard devra revoir sa copie et recommencer la procédure.

Une première réunion du Comité Central d'Entreprise se déroulera le 08 novembre 2016.

La CGT, ses élus ne vont rien lâcher, Bigard a engagé un processus depuis notre rachat en 2008 de réduction des effectifs sur notre site avec une baisse significative des CDI de près de 40 % entre 2010 et 2015 passant de 223 salarié-e-s à 131 !

92 emplois supprimés sans aucunes raisons, de janvier à septembre 2016 Bigard a poursuivi son œuvre de destruction avec 37 CDI en moins, dans des conditions plus que douteuse !

Nous ne sommes plus que 94 salarié-e-s sur le site, nous ne resterons pas les bras croisés à attendre quelques piécettes du « gentil » actionnaire Bigard !

Il est donc nécessaire pour commencer de parler PSE, les salarié-e-s ont droit aux mesures d'accompagnement et reclassement, Bigard en envisageant de fermer notre site, comme le prévoit la loi dite Florange, aurait dû rechercher un repreneur ce qu'il n'a pas daigné faire !

Sans oublier la revitalisation du bassin d'emploi, notre établissement appartient à un groupe d'au moins 1000 salarié-e-s et les nombreuses suppressions d'emplois réalisés sur notre site aura indéniablement un impact, Bigard aura détruit 251 emplois en 8 ans sur le bassin d'emploi, il devra respecter la aussi les articles du Codes du Travail.

Oui monsieur Bigard, un Code du Travail même attaqué de toutes part peut encore défendre les salarié-e-s.

Si l'entreprise voulait malgré les observations de l'Inspection du Travail, de la CGT poursuivre la mise en œuvre de son accord de mobilité « non conforme aux dispositions légales) en lieu et place d'un PSE, elle fera une fraude à la loi, ainsi qu'un détournement de procédure.

Nous ne resterons pas sans réactions monsieur Bigard, un lion amaigri n'est pas devenu un chat.

La bataille ne fait que commencer.

Les salarié-e-s ont droit à la vérité détaillée sur la suppression des emplois et amener les responsables à répondre si nécessaire de leurs actes malveillants devant les tribunaux compétents.

Dans une publicité Bigard dit prendre soin de ses bouchers..... nous allons à notre tour prendre soin de lui !